Studii de lingvistică 9, nr. 1, 2019, 133 - 150

Périodes argumentatives et complexes discursifs

Argumentative periods and discursive complexes

Adrien Frenay[1]
Marion Carel[2]

Abstract: Following Christian Plantin's work, the present article argues that the speaker of an argumentative discourse may not intend to convince. It analyses what we call "argumentative periods" in a speech pronounced by De Gaulle. Based on an examination of the use of *mais* and *donc*, we aim to show that these periods reformulate the same belief throughout the whole speech. We examine the way "discursive complexes" are linked from a semantic viewpoint and especially how link-words can organise periods.

Key words: argumentation, discursive complex, enunciation, persuasion, reformulation, De Gaulle.

1. Introduction

Cet article a deux objectifs : l'un relatif à l'argumentation ; l'autre, plus général, relatif à l'organisation textuelle.

A la suite de Christian Plantin (1990), nous nous intéresserons à un discours de Charles De Gaulle, tenu à la télévision pendant la guerre d'Algérie, et annonçant un referendum à propos de sa décision de laisser les populations algériennes choisir elles-mêmes leur destin. Nous voudrions montrer que le caractère argumentatif de ce discours ne tient pas à une intention de convaincre d'une nouvelle croyance mais accompagne plutôt un désir de conforter une croyance ancienne. Ce désir de conforter une croyance ancienne, Plantin le découvre *malgré* le « raisonnement au cas par cas » que réaliserait le discours de De Gaulle. Nous voudrions pour notre part montrer que l'intention de conforter une croyance ancienne est également perceptible dans le discours même de De Gaulle, qui peut être lu comme une suite de reformulations, précisant, consolidant, développant, une même croyance.

Concernant l'organisation textuelle, on sait que Ducrot (1972) considère que les présupposés sont communiqués par les énoncés

[1] Université Paris Nanterre, CSLF ; af@parisnanterre.fr.
[2] EHESS, Paris ; carel@ehess.fr.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

auxquels ils sont associés, de sorte qu'un énoncé peut avoir plusieurs contenus : un contenu « mis en avant » (Ducrot parle de « posé ») et un contenu « mis en arrière » (Ducrot parle de « présupposé »). Cette multiplicité des contenus peut s'étendre, et l'attitude du locuteur à leur égard varier : un contenu peut être mis en avant, mis en arrière, mais aussi exclu, par exemple lorsque l'énoncé contient un emploi polémique de *ne…pas*. Organisée par le locuteur, la polyphonie des énoncés confère à ces derniers une épaisseur sémantique que nous représenterons par ce que nous appelons un « complexe discursif », qui constitue une unité simple, regroupant, en autant de couches, les divers contenus mis en avant, mis en arrière ou exclus, par un énoncé. Un complexe discursif est le sens, unitaire et complet, d'un énoncé et, plus généralement, le sens, unitaire et complet, de n'importe quel segment de discours se donnant sémantiquement comme un tout. Ducrot supposait qu'au-delà d'un énoncé, c'est-à-dire de la réalisation d'une phrase grammaticale, s'exprimait un nouveau complexe ; nous admettrons, quant à nous, avec Charolles et Vigier (2005) ou le Groupe de Fribourg (2013), que la phrase grammaticale n'est pas la seule mesure linguistique et nous supposerons que, parfois, plusieurs énoncés (Charolles parle de « cadre », le Groupe de Fribourg parle de « période », participent à la construction d'un même complexe et constituent ainsi ce que nous appellerons une « période argumentative ». C'est à l'échelle des périodes argumentatives, et non à celle des énoncés, que le discours de De Gaulle apparaît comme une suite de reformulations.

Comment les complexes discursifs s'assemblent-ils à l'intérieur d'un discours ? Sont-ils reliés par leurs seules couches supérieures de contenus mis en avant ? Les contenus mis en arrière sont-ils également organisés ? L'organisation des contenus mis en avant se fait-elle de la même manière, grâce aux mêmes procédés linguistiques, que l'organisation des contenus mis en arrière ? Nous avons montré (Frenay et Carel 2017) que les contenus mis en arrière peuvent s'organiser en un récit, et que cette organisation peut être différente de celle des contenus mis en avant – dans le texte que nous étudiions, il s'agissait d'une argumentation. Nous nous intéresserons ici à la manière dont les complexes discursifs sont organisés et, en particulier, au rôle des « conjonctions de coordination » dans cette organisation. Agissent-elles seulement, comme le suppose la « loi d'enchaînement » de Ducrot (1972), sur les contenus mis en avant ? Agissent-elles également sur les contenus mis en arrière ? Leur action est-elle la même à l'échelle des énoncés et à l'échelle des périodes argumentatives ? Nous prendrons le cas d'un emploi de *mais* et d'un emploi de *donc*. Ces deux exemples étayeront l'hypothèse que, locuteur, De Gaulle ne progresse pas vers une conclusion dont il essaierait de convaincre ses auditeurs ; il ré-organise et précise une même position.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

2. Raisonnement et intention du locuteur

2.1. Le discours

La fin de la guerre d'Algérie est rythmée par un ensemble de discours et de prises de paroles où progresse peu à peu l'idée de l'autodétermination du peuple algérien. L'allocution télévisée du 20 décembre 1960 annonce la volonté du Général De Gaulle d'organiser le 8 janvier 1961 un referendum portant sur les relations entre la France et l'Algérie.

En résumé, il ne s'agit pas, pour le peuple français, de se prononcer sur le statut de l'Algérie par rapport à la France, mais de décider si « le principe révolutionnaire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » s'impose au « dogme républicain de l'Algérie française » (Pervillé 2015 : 86).

Cette inflexion de la politique française concernant l'Algérie est préparée depuis de nombreux mois par De Gaulle, comme le note Plantin à propos des emplois antérieurs des mots *algériens* et *autodétermination* (Plantin 1990 : 314).

Le 16 septembre 1959, De Gaulle prononce un discours sur l'autodétermination qui annonce les termes du discours que nous allons étudier. Le Président y propose déjà trois scénarii : la sécession, la francisation ou l'association. C'est la troisième option qui emporte sa préférence : l'Algérie serait gouvernée par les Algériens mais aurait le statut de membre de la Communauté (Pervillé 2015 : 85), c'est-à-dire « appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures ».

De discours en discours, la politique d'autodétermination se précise : en juin 1960, De Gaulle utilise l'expression « Algérie algérienne » (Pervillé 2002 : 190) ; l'allocution du 4 novembre promeut une politique de « juste milieu » (Pervillé 2015 : 93) et évoque la « République algérienne ». Enfin, quelques jours avant le referendum, De Gaulle prononce trois discours, les 20 et 31 décembre 1960 ainsi que le 6 janvier 1961 (Chevalier *et al.* 2007 : 70 *sq*). Le 8 janvier 1961, le « oui » obtient 76,25% des suffrages exprimés en métropole et 39% en Algérie (Pervillé 2015 : 96). Ce résultat enclenche successivement le cessez-le-feu et l'indépendance.

Nous travaillons sur le discours du 20 décembre 1960, reproduit partiellement ci-dessous. Il s'inscrit dans un processus politique de constants réajustements et dans un réseau de discours qui font avancer ou reculer la politique d'autodétermination. Son contexte invite à le lire comme la reformulation d'un ensemble d'idées et d'expressions, de slogans déjà prononcés auparavant. Le discours du 20 décembre, même si certains mots se transforment (comme « francisation » qui devient « assimilation ») reprend la structure de

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

celui de septembre 1959. Si l'on ajoute que De Gaulle personnalise à l'extrême le débat national, en faisant reposer l'enjeu de la question algérienne sur la confiance que lui porte le peuple, le texte peut être lu, dans son contexte de production, comme la tentative de reformulation et de réaffirmation d'une croyance personnelle, plutôt que comme une tentative de persuasion où un *logos* et un *ethos* s'associeraient pour faire changer d'avis un auditoire.

Au milieu d'un monde bouleversé, la France voit se poser à elle de grands problèmes qui sont de grandes épreuves. Elle ne serait pas la France s'il en était autrement. Il lui faut épouser son temps, s'adapter aux conditions pleines d'espérances mais brutales qui repétrissent l'univers ! Ayant, lors de la dernière guerre et malgré un désastre initial, sauvegardé l'indépendance, l'unité, l'intégrité, se pliant ensuite à une profonde transformation économique, technique, sociale, réformant voici deux ans ses pouvoirs publics pour les rendre plus stables et plus efficaces, prenant une part considérable à l'organisation de la défense du monde libre, entreprenant avec ardeur la construction de l'Europe, entamant la création de sa puissance nucléaire, changeant en une coopération amicale et féconde, on vient de le voir, avec douze républiques africaines et la république malgache le système périmé de la colonisation, elle apparaît comme une nation moderne, sûre d'elle-même et entreprenante ! **Mais** pour que les portes de l'avenir s'ouvrent plus largement encore devant elle, elle doit maintenant régler la question de ses rapports avec l'Algérie et de la paix sur cette terre déchirée ! Comme c'est mon rôle et comme c'est mon devoir, j'ai choisi la route à suivre. Et sur la proposition que m'a faite le gouvernement, je demande au peuple français de m'en approuver ! Déjà deux fois, je me suis adressé à lui dans des conditions semblables : en 1945, au lendemain du drame, pour décider de nous engager vers un renouveau politique en rejetant la servitude totalitaire. En 1958, pour doter le pays d'une constitution qui permit de rebâtir l'Etat et de donner à nos territoires d'outre-mer le droit de disposer d'eux-mêmes. A présent, pour la troisième fois, je me tourne directement vers la nation. Le peuple français est **donc** appelé à dire, le 8 janvier par referendum, s'il approuve, comme je le lui demande, que les populations algériennes, lorsque la paix règnera, choisissent elles-mêmes leur destin ! Cela signifie : ou bien rompre avec la république française, ou bien en faire partie, ou bien s'y associer. Il est entendu d'avance que la France, pour ce qui la concerne, entérinera le choix. Personne ne peut avoir de doute sur l'importance extrême que va revêtir la réponse du pays. Pour l'Algérie, le droit reconnu à ses populations de disposer de leur sort marquera le début d'une vie toute nouvelle. Certains peuvent, il est vrai, regretter que des préventions, des routines, des craintes aient empêché naguère l'assimilation pure et simple des musulmans, à supposer qu'elle fût possible. Mais le fait qu'ils forment les huit neuvièmes de la population et que cette proportion ne cesse de croître en leur faveur, l'évolution déclenchée dans les gens et dans les choses par les événements et, notamment, par l'insurrection, et enfin ce qui

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

s'est passé et ce qui se passe dans l'univers, rend chimériques ces considérations et superflues ces regrets. L'Algérie sera **donc** algérienne ! Ce sont les Algériens qui auront à régler leurs propres affaires et il ne tiendra qu'à eux de fonder un Etat avec son gouvernement, ses institutions et ses lois ! La France va, d'une manière solennelle, prendre la décision d'y consentir ! Elle va la prendre suivant son génie, qui est de libérer les autres quand le moment est venu, et pourvu qu'à partir de là, ils n'aillent opprimer personne. Elle va la prendre parce que son espoir, qui est conforme à son intérêt, est de trouver à l'avenir, pour avoir affaire à elle, une Algérie non pas inorganique et révoltée mais pacifiée et responsable. **Mais** lorsque, dans l'apaisement, les populations algériennes auront un jour à se décider, c'est sur des réalités qu'elles devront fonder leur choix, à moins qu'elles ne suivent en aveugle des gens qui les entraîneraient à un chaos désespéré. Quelles sont les réalités ? D'abord celle-ci : qu'il existe aux côtés des musulmans plus d'un million d'habitants d'origine européenne qui sont eux aussi implantés, qui ont le droit strict de l'être, qui sont dans l'ensemble essentiels à la vie de l'Algérie et que, quoi qu'il arrive, la France, dont ils sont les enfants, assurera la protection ainsi qu'elle le fera d'ailleurs, pour ceux des musulmans qui, en tous les cas, voudraient rester Français ! Il est donc de simple bon sens que, malgré les abus, les heurts, les excitations, les communautés musulmanes et la communauté française vivent ensemble, travaillent ensemble, coopèrent franchement au sein des mêmes institutions, chacune ayant d'ailleurs des garanties positives et particulières en ce qui concerne ses droits, son mode de vie et sa sécurité. D'autre part, pour vivre, pour se développer, pour devenir prospère et moderne, l'Algérie doit être aidée. Cette aide, la France la lui apporte. En 1960, nous aurons, sous toutes sortes de formes, investi en Algérie plus de 400 milliards d'anciens francs. L'œuvre administrative, économique, sociale, technique accomplie par les Français en Algérie ne souffre aucune comparaison avec ce qu'aucun autre peuple du monde ne fait en aucune région : 250 000 musulmans servant dans l'administration, la justice, l'enseignement, l'armée, des deux côtés de la Méditerranée, fournissent déjà ou préparent des cadres officiels. 100 000 autres reçoivent dans les universités, dans les écoles techniques, dans les centres professionnels, la formation de dirigeants ou de moniteurs dans les diverses activités. 400 000 dans la métropole gagnent leur vie et celle de leurs familles qu'ils ont laissées en Algérie, à moins qu'ils ne les fassent venir. Depuis trois ans, le nombre des enfants musulmans scolarisés a doublé ; il doublera encore dans les trois années qui viennent. Quelle puissance autre que la France prodiguerait un concours pareil ? Et, qui peut croire qu'elle le continuerait dans l'hypothèse d'une rupture ? **En vérité**, l'Algérie de demain, tout lui commande d'être associée à la France et celle-ci y est fraternellement disposée au nom des multiples liens établis depuis plus d'un siècle, en raison de ce que elle-même attend d'une Algérie moderne et amicale, en dépit et même, peut-être, à cause des blessures et des tristesses de ces six dernières années, blessures et tristesses qu'il nous faut maintenant guérir [...].

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

2.2. Un raisonnement au cas par cas ?

Plantin (1990 : 312-313) montre qu'on peut faire une lecture raisonneuse du discours en reconnaissant, en son centre, un raisonnement au cas par cas. Le locuteur énumèrerait d'abord les statuts que peut se donner l'Algérie (lignes 29-31) :

> (1) Cela signifie : ou bien rompre avec la république française, ou bien en faire partie, ou bien s'y associer.

puis éliminerait la possibilité d'un maintien de l'Algérie à l'intérieur de la France (l. 35-43) :

> (2) Certains peuvent, il est vrai, regretter que des préventions, des routines, des craintes aient empêché naguère l'assimilation pure et simple des musulmans, à supposer qu'elle fût possible. **Mais** le fait qu'ils forment les huit neuvièmes de la population […] rend chimériques ces considérations et superflus ces regrets. L'Algérie sera donc algérienne.

et enfin éliminerait, de la l. 52 à la l. 85, la possibilité d'une rupture avec la France. On conclurait alors (l. 85) à la seule possibilité du dernier cas :

> (3) En vérité, l'Algérie de demain, tout lui commande d'être associée à la France.

On notera cependant que (1) ne présente pas les cas dans l'ordre où le texte, selon la lecture raisonneuse, les éliminerait puisque ce serait le cas intermédiaire, « faire partie de la France », qui serait d'abord éliminé. Ce désordre n'empêche certes pas le raisonnement (le connecteur logique *ou* est commutatif) mais il est contraire aux règles rhétoriques de clarté auxquelles De Gaulle, issu d'une famille d'hommes de lettres et d'enseignants, et élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, donnait vraisemblablement de la valeur.

De plus, la lecture raisonneuse repose sur une lecture empathique du *certains peuvent regretter* de (2). On reconnaîtra en effet dans (2) l'emploi « carré » de *mais* que Ducrot (1981 : 97-100) analyse comme articulant deux argumentations de conclusions contraires. Cependant, l'ambiguïté de *certains peuvent regretter* rend possible plusieurs types de conclusions. Si on lit le *certains peuvent regretter* comme *il est regrettable*, (2) est compris comme articulant des enchaînements du type de (4) et (5) :

lecture empathique de *certains peuvent regretter* :
(4) il est regrettable que l'assimilation n'ait pas eu lieu jusqu'ici donc tentons-la
(5) souhaiter l'assimilation est chimérique donc n'y pensons plus

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

Si on lit par contre le *certains peuvent regretter* comme décrivant *certains* (disons l'OAS), *i.e.* comme signifiant *certains ont la propriété de regretter…*, (2) est alors compris comme articulant des enchaînements du type de (6) et (7) :

lecture descriptive de *certains peuvent regretter* :
(6) certains ont des regrets donc je pourrais aller dans leur sens (7) leurs regrets sont chimériques donc je n'accèderai pas à leur demande

La lecture empathique est favorisée par la présence, dans (2), de la locution *il est vrai*, qui, insérée entre *certains peuvent* et *regretter*, pourrait marquer le partage des regrets ; à l'inverse, la lecture descriptive est favorisée par l'emploi de *à supposer qu'elle fût possible*, qui, cette fois, annulant la possibilité de l'assimilation, annule du même coup l'hypothèse qu'elle ait été empêchée par des routines, et annule alors les regrets de ces routines.

Interpréter le discours de De Gaulle comme un raisonnement au cas par cas suppose, nous l'annoncions, la lecture empathique de *certains peuvent regretter* : seul (5), en effet, apporte la proposition *l'Algérie ne fera pas partie de la France* et permet de conclure de manière valide, jointe à (1), au fait que l'Algérie rompra avec la France ou s'associera à elle.

Pour notre part, nous ferons de *certains peuvent regretter* une lecture descriptive. Elle conduit à comprendre *L'Algérie sera donc algérienne* comme une reprise du fil principal abandonné l. 31, c'est-à-dire comme signifiant, cette fois, que les populations algériennes auront elles-mêmes à choisir leur destin. L'emploi de *donc* marque ici, selon nous, une reprise, même si elle est inattendue : l'emploi de *donc* l. 43-44 suppose déjà dit que l'Algérie choisira elle-même son destin alors que, l. 26-27, il est seulement affirmé que le peuple français est appelé à dire s'il approuve que l'Algérie choisisse son destin. Pour De Gaulle, le referendum ne sert pas à choisir la politique de la France en Algérie. Le choix est déjà fait, comme il l'affirme l. 18-19 (*Comme c'est mon rôle et comme c'est mon devoir, j'ai choisi la route à suivre*) : il est entendu que l'Algérie sera algérienne, que l'Algérie sera aux Algériens, que l'Algérie sera ce que les Algériens choisiront qu'elle sera. Le referendum sert à renforcer la politique de De Gaulle et c'est pourquoi son discours s'achève, une vingtaine de lignes après la fin de notre extrait, par *A moi, dont la tâche est lourde, quel soutien il* [le « oui »] *apportera !*

2.3. Un discours non persuasif

De manière générale, nous nous proposons de montrer que la structure globale du discours est reformulative.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

Ce faisant, nous retrouvons la thèse de Plantin selon laquelle De Gaulle n'a pas pour intention de convaincre ses interlocuteurs d'une croyance nouvelle. Plantin (1990 : 314-315) remarque en effet que la proposition de transformer en association les liens de l'Algérie et de la France « n'est pas une innovation de la politique gaulliste ». Locuteur d'un raisonnement, De Gaulle ne cherche pas à convaincre ses interlocuteurs de la vérité de sa conclusion : « l'argumentation est une argumentation officielle ; l'acte accompli par ce discours est ailleurs, c'est un acte de pouvoir d'Etat qui "pose" et impose le referendum ».

Nous nous proposons de développer cette analyse finale de Plantin, mais en inscrivant le caractère non-persuasif dans le discours lui-même. Ce n'est pas malgré la structure de son discours, mais bien à cause d'elle, qu'on peut dire que De Gaulle ne cherche pas à justifier l'association à l'Algérie. Son discours ne reflète aucun raisonnement, mais enchaîne les reformulations d'une même idée, exprimée dès les premières lignes : la France est entreprenante (l. 1-15), la France va affronter la question de ses relations avec l'Algérie (l. 15-27), la France consent à ce que l'Algérie soit algérienne (l. 43-52), la France est fraternellement disposée à s'associer à l'Algérie (l. 84-91).

Nous appuierons notre propos sur deux études : celle du *mais* l. 15 et celle du *donc* l. 44. On verra que les périodes argumentatives délimitées par ces deux emplois se construisent sur la reprise d'un contenu précédemment mis en arrière. A l'échelle des périodes argumentatives, les conjonctions de coordination sont aptes à agir sur tous les contenus, qu'ils soient mis en arrière ou mis en avant.

3. Les complexes discursifs

Quelques précisions seront nécessaires quant à la notion de « complexe discursif » que nous utilisons.

Un complexe discursif représente le sens d'un énoncé comme celui d'une période argumentative. Nous l'annoncions, en effet, nous admettons avec Ducrot (1972) qu'un énoncé, pour des raisons lexicales comme pour des raisons grammaticales, peut communiquer plusieurs contenus (mis en avant, mis en arrière, exclus), et nous appelons « complexe discursif » l'ensemble organisé de ces contenus. Par ailleurs, à la suite cette fois de Charolles et Vigier (2005) ou du Groupe de Fribourg (2013), nous admettons que plusieurs énoncés peuvent s'allier pour construire une nouvelle entité linguistique, ayant une unique valeur sémantique. Nous appelons « période argumentative » un tel segment de discours et nous appelons à nouveau « complexe discursif » l'ensemble regroupant les contenus. Le sens d'un énoncé comme le sens d'une période argumentative est un complexe discursif.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

Notre ajout de l'adjectif « argumentative » au mot « période » utilisé par le Groupe de Fribourg (2013) tient à ce que nos critères pour délimiter les périodes ne seront pas les mêmes que ceux qu'ils mobilisent : les leurs sont grammaticaux ; les nôtres sont sémantiques. Par ailleurs, comme nous admettons que les contenus regroupés à l'intérieur d'un complexe sont de nature argumentative, nous avons préféré l'adjectif « argumentatif » à l'adjectif « sémantique ». Plus précisément, nous décrivons les divers contenus regroupés à l'intérieur d'un complexe discursif au moyen des outils fournis par la Théorie des Blocs Sémantiques (désormais TBS ; Carel 2017). Selon nous, par exemple, l'énoncé (8) évoque les deux enchaînements argumentatifs (9) et (10) :

(8) Pierre a été courageux
(9) c'était dangereux pourtant Pierre l'a fait
(10) cela devait être fait donc Pierre l'a fait

et ces deux enchaînements apparaissent dans le complexe discursif exprimé par *Pierre a été courageux*.

Comment sont déterminés les enchaînements argumentatifs constitutifs d'un complexe discursif ? Nous nous limiterons ici au cas des complexes exprimés par les périodes, car c'est à ce niveau que le discours que nous étudions apparaît comme structuré par une suite de reformulations. Nous laissons à d'autres études la question de savoir si le sens d'un énoncé et le sens d'une période ont exactement les mêmes propriétés linguistiques.

Les complexes exprimés par les périodes argumentatives proviennent d'abord de la signification des mots de la période. Imaginons une période contenant l'énoncé (8), par exemple (11) :

(11) Pierre a été courageux. Marie a raison, c'était très bien.

Le mot *courageux* signifie un « complexe lexical », comportant à la fois la propriété d'agir malgré le danger, notée DANGER PT AGIR (le PT rappelle *pourtant* et vaut, ici, pour *malgré*), et la propriété d'agir selon le bien, notée BIEN DC AGIR (le DC rappelle *donc* et vaut, ici, pour *selon*) ; puis l'énoncé *Pierre a été courageux* évoque les enchaînements (9) et (10), construits à partir de DANGER PT AGIR et BIEN DC AGIR comme de simples concrétisations langagières, de simples habillages, de ces schémas ; et enfin la période (11) exprime un complexe contenant (9) et (10). Le complexe discursif à la construction duquel participe l'adjectif *courageux* provient donc, en partie, du complexe lexical signifié par *courageux*.

Tel n'est cependant pas le seul moyen par lequel se construit le complexe discursif d'une période argumentative. Deux autres procédés au moins peuvent encore intervenir. D'une part, le complexe discursif peut contenir des enchaînements argumentatifs qui ne

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

proviennent pas de la signification des mots mais sont imposés par le contexte (nous verrons un exemple de cela dans la partie 5 dédiée au *donc* de reprise). D'autre part, et c'est sur ce point que nous voudrions maintenant insister, un complexe discursif n'est pas un sac d'enchaînements argumentatifs jetés en vrac, mais une organisation de tels enchaînements, mis en avant, mis en arrière, ou encore exclus. Or, cette organisation énonciative du complexe discursif peut varier entre le niveau de l'énoncé et celui de la période argumentative à laquelle l'énoncé participe. Prenons, pour le montrer, l'exemple de la période argumentative constituée par les quatre premiers énoncés du discours de De Gaulle (lignes 1-15) :

> (E1) Au milieu d'un monde bouleversé, la France voit se poser à elle de grands problèmes qui sont de grandes épreuves. (E2) Elle ne serait pas la France s'il en était autrement. (E3) Il lui faut épouser son temps, s'adapter aux conditions pleines d'espérances mais brutales qui repétrissent l'univers ! (E4) Ayant, lors de la dernière guerre et malgré un désastre initial, sauvegardé l'indépendance, l'unité, l'intégrité, se pliant ensuite à une profonde transformation économique, technique, sociale, réformant voici deux ans ses pouvoirs publics pour les rendre plus stables et plus efficaces, prenant une part considérable à l'organisation de la défense du monde libre, entreprenant avec ardeur la construction de l'Europe, entamant la création de sa puissance nucléaire, changeant en une coopération amicale et féconde, on vient de le voir, avec douze républiques africaines et la république malgache le système périmé de la colonisation, elle apparaît comme une nation moderne, sûre d'elle-même et entreprenante !

Elle exprime un complexe discursif, notons-le C, contenant entre autres :

MIS EN ARRIÈRE	(12) de grands événements se sont produits donc le monde est sens dessus dessous
MIS EN ARRIÈRE	(13) bien que les problèmes de la France soient des épreuves, elle les affrontera
MIS EN AVANT	(14) l'indépendance de la France était remise en cause donc la France a lutté pour la conserver (15) la France entretenait des liens périmés de colonisation donc elle les a changés en une coopération amicale (16) si la France a des problèmes, elle réagit
	compris comme concrétisant le même schéma AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR

L'enchaînement (12) paraphrase argumentativement le contenu [le monde est bouleversé] présupposé par *au milieu d'un monde bouleversé* – le TLF note qu'être « bouleversé », c'est être *mis* sens dessus dessous ; le désordre a été provoqué. Intérieur à un groupe nominal, ce contenu est

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

mis en arrière dès le premier énoncé et reste mis en arrière à l'intérieur du complexe C. Il n'en va pas de même de l'enchaînement (13), dont le statut énonciatif varie selon la période argumentative qui l'exprime. Remarquons d'abord que le regroupement de E1 à E3 est nécessaire pour l'exprimer : E1 indique que la France a des problèmes, E2 insiste sur le fait que ces problèmes ont la nature d'épreuves, E3 indique que ces épreuves seront affrontées. Imaginons alors que E1-E3 constitue une période argumentative – cela n'est pas le cas dans le discours de De Gaulle mais ce serait le cas si on éliminait E4 et poursuivait directement avec *Mais pour que les portes de l'avenir…* : l'enchaînement (13) serait alors mis en avant. Il en va par contre différemment dans le discours de De Gaulle dont la première période argumentative englobe E4 : construit à nouveau par E1, E2 et E3, (13) est cette fois mis en arrière et c'est le contenu de E4 qui est mis en avant. Ainsi, ce n'est pas seulement le segment qui évoque l'enchaînement, mais aussi la période dans laquelle ce segment se place, qui détermine le statut énonciatif. Mis en arrière dans E1, (12) reste mis en arrière dans E1-E4 ; par contre, mis en avant dans E1-E3, (13) est mis en arrière dans E1-E4.

Une dernière remarque, à propos du contenu évoqué par E4 et mis en avant. On aura noté qu'il n'a pas la forme habituelle d'un contenu, puisqu'il ne s'agit pas d'un unique enchaînement mais d'une famille d'enchaînements regroupés comme autant de concrétisations d'un même schéma. Cela tient à la structure *apparaît comme entreprenante* qui demande d'interpréter chacune des actions de la France comme un exemple de cet esprit d'entreprise. Le schéma AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR est exprimé par *entreprenante* et les enchaînements sont construits par les groupes *ayant sauvegardé*, *changeant en une coopération amicale…*

Reste à savoir comment déterminer où commence et où se termine une période argumentative. C'est là un des rôles possibles des conjonctions, qui articulent alors, non pas des énoncés, mais des périodes argumentatives. C'est sous cet angle que nous nous intéresserons à elles. De ce point de vue, l'emploi de *mais* et l'emploi de *donc* que nous allons étudier sont tous les deux comparables. Tous les deux marquent un début de période argumentative ; tous les deux marquent la reprise d'un contenu mis en arrière dans le complexe discursif précédent ; tous les deux participent à la structure globalement reformulative du discours de De Gaulle en plaçant le contenu repris à l'intérieur d'une reformulation du complexe d'origine C.

4. *Mais pour que les portes de l'avenir…*

La deuxième période argumentative du discours de De Gaulle va de la ligne 15 à la ligne 27 et est introduite par un emploi de *mais* qui marque ici, nous l'annoncions, le début de la période argumentative.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

Tel n'est pas le cas de tous les emplois de *mais*, qui, bien au contraire, participent souvent à la construction d'une seule période. Ainsi en allait-il par exemple de (2) :

> (2) Certains peuvent, il est vrai, regretter que des préventions, des routines, des craintes aient empêché naguère l'assimilation pure et simple des musulmans, à supposer qu'elle fût possible. **Mais** le fait qu'ils forment les huit neuvièmes de la population […] rend chimériques ces considérations et superflus ces regrets. L'Algérie sera donc algérienne.
> (6) certains ont des regrets donc je pourrais aller dans leur sens
> (7) leurs regrets sont chimériques donc je n'accèderai pas à leur demande

Comme le signale en effet l'emploi de *il est vrai*, le locuteur de (2) concède l'argumentation (6) pour prendre en charge l'argumentation (7) de conclusion contraire ; il n'affirme (6) que pour ajouter (7) ; (6) n'est pas énonciativement indépendant de (7) ; les enchaînements (6) et (7) appartiennent à un même complexe ; (2) participe à une seule période argumentative.

Il n'en va pas de même de l'emploi de *mais* ligne 15 :

> (17) **Mais** (E1) pour que les portes de l'avenir s'ouvrent plus largement encore devant elle, elle doit maintenant régler la question de ses rapports avec l'Algérie et de la paix sur cette terre déchirée ! (E2) Comme c'est mon rôle et comme c'est mon devoir, j'ai choisi la route à suivre […]

Les énoncés qui précèdent *mais*, c'est-à-dire les énoncés qui ouvrent le discours de De Gaulle, ne sont pas concédés. On pourrait bien sûr introduire un *certes* et former *la France apparaît certes entreprenante mais pour que les portes s'ouvrent plus largement…* Mais ce serait là changer le sens du discours de De Gaulle, qui ne commence pas par une concession. Au contraire, il commence par une affirmation sur la nature de la France, qui structure tout son discours, et selon laquelle la France est entreprenante et se comportera en nation entreprenante. L'adjectif *entreprenante* signifie le schéma AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR. Les enchaînements (14)-(16) concrétisent cet aspect. Ce contenu est mis en avant et se retrouvera, de reformulation en reformulation, tout au long du discours. L'emploi de *mais* dans (17) ne s'inscrit donc pas dans un mouvement concessif. Il ressemble aux *mais* de début de réplique qui, en dialogue, permettent de préciser la parole de l'interlocuteur :

> (18) Je ne sais pas comment organiser l'anniversaire de Paulo. – Il n'y a pas à s'inquiéter. Il a envie d'aller au cinéma. Nous le laissons avec ses copains au cinéma à la séance de 14h10 et ensuite

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

nous les accompagnons au goûter. – **Mais** le film sera en version française. – Le film sera en version française.

Les *mais* de (17) et (18) ouvrent une nouvelle période dans laquelle le locuteur déclare reprendre un élément précédemment mis en arrière. Dans le cas qui nous intéresse, celui de (17), l'élément repris est le schéma ENTREPRENANT (AVENIR), signifié par *entreprenant*. Etre entreprenant, c'est en effet chercher à agir sur l'avenir, à le faire tel qu'on le souhaite, sans que pour autant soit assuré le succès. L'adjectif ne signifie pas ENTREPRENANT DC AVENIR, car il n'est pas contradictoire de dire *il est entreprenant pourtant rien ne marche*. La signification de l'adjectif *entreprenant* contient seulement ce que partagent les schémas ENTREPRENANT DC AVENIR et ENTREPRENANT PT NEG AVENIR. La TBS note ce noyau ENTREPRENANT (AVENIR). Mis en arrière dans la période qui précède le *mais* de (17), il est repris par le premier énoncé E1 de la période introduite par *mais* puis précisé par E2 sous la forme ENTREPRENANT DC AVENIR. Face au problème d'une terre déchirée, le locuteur a choisi une politique, et l'avenir sera donc meilleur. La possibilité d'un échec est exclue et la réussite future affirmée. Le locuteur dit l'avenir avec la même assurance qu'il racontait le passé de la France. Il fait l'histoire au moment même où il la dit. La période argumentative exprime le complexe discursif C', contenant :

MIS EN ARRIÈRE	(19) l'Algérie est une terre déchirée donc la France va régler cette question (20) l'Algérie est une terre déchirée donc j'ai choisi une politique
	compris comme concrétisant AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR
EXCLU	(21) la France résoudra ses problèmes avec l'Algérie pourtant les portes de l'avenir ne s'ouvriront pas largement devant la France (22) ma politique résoudra les problèmes des rapports avec l'Algérie pourtant les portes de l'avenir ne s'ouvriront pas largement devant la France
	compris comme concrétisant ENTREPRENANT PT NEG AVENIR
MIS EN AVANT	(23) la France résoudra ses problèmes avec l'Algérie et donc les portes de l'avenir s'ouvriront largement devant la France (24) ma politique résoudra les problèmes des rapports avec l'Algérie et donc les portes de l'avenir s'ouvriront largement devant la France
	compris comme concrétisant ENTREPRENANT DC AVENIR

Comme le contenu (14)-(16) de la première période, les contenus (19)-(20), (21)-(22) et (23)-(24) de cette deuxième période sont pluriels. La pluralité d'enchaînements n'a cependant pas la même origine. Dans (14)-(16), elle découlait des multiples problèmes et multiples réactions de la France. Elle représentait ses manières d'être entreprenante ; ici, par contre, la pluralité d'enchaînements découle de l'identité large du sujet entreprenant, parfois identifié à la France, parfois à De Gaulle lui-même.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

Insistons enfin, ce sera notre dernier point, sur le fait que *mais* a pour seule fonction d'indiquer la reprise d'un contenu – et une précision de cette reprise. A la différence de *c'est-à-dire*, *mais* n'indique pas une reformulation complète. Si on retrouve, exprimé par la deuxième période, un contenu concrétisant le schéma AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR, ce n'est pas là du fait de l'emploi de *mais*. Ce dernier impose la reprise d'un contenu, et il s'agit de ENTREPRENANT (AVENIR). C'est dans un second temps que, prenant appui sur cette reprise, le locuteur la complète de manière à reformuler le complexe d'origine. L'emploi de *mais* dans (17) marque le début d'une période et la reprise d'un contenu de la période qui précédait – contenu que le locuteur complète de manière à reformuler le complexe d'origine.

5. *L'Algérie sera donc algérienne* : un *donc* de reprise

Il est plus habituel de contraster la cohérence marquée par *donc* et l'opposition signalée par *mais*, que de signaler la parenté de certains de leurs emplois. Cette parenté pourtant existe lorsque *donc*, comme à la ligne 43, est à son tour à la jonction de deux périodes argumentatives et les articule en signalant la présence, dans les complexes exprimés, d'un même contenu.

De *que veux-tu donc ?* à *je pense donc je suis*, les emplois de *donc* sont, comme les emplois de *mais*, nombreux, et peuvent être classés selon qu'ils articulent deux périodes, ou au contraire participent à une seule :

(25) Pierre travaille donc il réussira. (emploi causal)
(26) Pierre m'a menti, il a donc essayé de me tromper. (emploi de reprise)

L'exemple (25) réalise un emploi « causal » de *donc* en ce sens qu'il relie deux phrases dont les verbes, *travailler* et *réussir*, ne sont pas équivalents ; à l'inverse, l'exemple (26) réalise un *donc* de reprise en cela que son second segment, *il a essayé de me tromper*, ré-exprime quelque chose qui était déjà sous-jacent au premier segment *il m'a menti*. On notera que cette divergence trouve un écho dans l'emploi de *et* : il est possible d'introduire *et* dans (25), alors que cette insertion est impossible dans (26).

La différence entre les deux emplois est un peu difficile à comprendre si on réfléchit en termes de raisonnements. Dans les deux cas, le locuteur présenterait la vérité du premier segment de son discours comme assurant la vérité du second segment à l'intérieur d'une seule période argumentative. Il faudrait remarquer que le premier raisonnement n'est pas valide, sauf à admettre une prémisse

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

supplémentaire selon laquelle le travail fait réussir. Par contre, le second raisonnement est valide sans l'intervention d'une prémisse supplémentaire : il fait partie de la signification même de *mentir* qu'il s'agit d'un effort pour tromper. Il resterait à expliquer pourquoi *et* est compatible avec les raisonnements non valides et ne l'est pas avec les raisonnements valides.

Notre hypothèse sera différente. Nous dirons que (25) appartient à une seule période argumentative tandis que (26) en articule deux, puis nous admettrons que *et* participe à la construction d'un unique complexe et se trouve de la sorte incompatible avec le changement de période qui se produit à l'intérieur de (26). Plus précisément, le complexe exprimé par la période à laquelle participe (25) contient l'enchaînement argumentatif (25') :

(25') Pierre travaille donc il réussira

Dit brutalement, un emploi causal de *donc* s'évoque lui-même : c'est là une propriété de l'emploi causal. Par contre, le *donc* de reprise réalisé par (26) articule deux périodes argumentatives, exprimant chacune un complexe discursif. Le premier contient des enchaînements évoqués par *Pierre m'a menti* – pour une description complète de ce mot, on pourra voir (Salsmann 2012) :

(27) Pierre m'a menti
(27.1) Pierre savait que c'était faux pourtant il me l'a affirmé
(27.2) Pierre n'avait aucune raison de le faire pourtant il m'a menti
(27.3) Pierre m'a leurré donc il a essayé de me tromper

Le second complexe contient des enchaînements évoqués par (28), en particulier l'enchaînement mis en avant (28.1) :

(28) il a essayé de me tromper
(28.1) il m'a leurré donc il a essayé de me tromper

Le *donc* de reprise articule alors les deux périodes en cela qu'il déclare que l'enchaînement évoqué par le groupe syntaxique qu'il introduit à droite appartenait déjà au complexe exprimé à gauche. Tel est le cas ici : (28.1) est la reprise de l'enchaînement (27.3). Le *donc* de (26) filtre en quelque sorte les enchaînements exprimés à sa gauche, et les réorganise ensuite à sa droite.

Ce n'est pas toujours pour des raisons sémantiques que l'enchaînement repris dans le second complexe se trouve parmi les enchaînements du premier complexe. Ainsi, le second complexe exprimé par le discours :

(29) il m'a menti, il m'a donc trahi

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

met en avant l'enchaînement (30), préfiguré dans le verbe *trahir* :

(30) j'avais confiance en lui pourtant il m'a trompé

Or cet enchaînement n'est pas préfiguré par la signification de *mentir*. Il est exprimé par l'emploi de *il m'a menti* dans (29), sans être signifié linguistiquement par lui. Autrement dit, le *donc* de reprise n'a pas pour fonction de *constater* la reprise d'enchaînements déjà présents; sa fonction est instructionnelle : il s'agit d'interpréter la première période de manière à ce que la seconde apparaisse comme reprenant un des contenus. Le *donc* de (29) donne l'instruction d'interpréter *il m'a menti* comme exprimant, contextuellement, un complexe contenant l'enchaînement (30).

Les trois emplois de *donc* dans le discours de De Gaulle sont des *donc* de reprise, en particulier celui de (31) :

(31) l'Algérie sera donc algérienne

Nous avons vu en effet (§2.2) que *l'Algérie sera algérienne* signifie que les populations algériennes décideront de leur propre sort. C'est là une conséquence de l'emploi de reprise de *donc*, qui donne l'instruction d'interpréter la période qui précède (lignes 27-43) et le groupe syntaxique qu'il introduit, ici *l'Algérie sera algérienne*, comme communiquant un même contenu. Ce contenu est explicité par la suite de la période argumentative à laquelle (31) appartient (l. 43-52) :

> (E1) L'Algérie sera donc algérienne ! (E2) Ce sont les Algériens qui auront à régler leurs propres affaires et il ne tiendra qu'à eux de fonder un Etat avec son gouvernement, ses institutions et ses lois ! (E3) La France va, d'une manière solennelle, prendre la décision d'y consentir. (E4) Elle va la prendre suivant son génie, qui est de libérer les autres quand le moment est venu, et pourvu qu'à partir de là, ils n'aillent opprimer personne. (E5) Elle va la prendre parce que son espoir, qui est conforme à son intérêt, est de trouver à l'avenir, pour avoir affaire à elle, une Algérie non pas inorganique et révoltée mais pacifiée et responsable.

et qui exprime un complexe contenant entre autres, respectivement évoqués par (E1-E2), (E3) et (E5):

MIS EN ARRIÈRE	(32) l'Algérie est l'affaire des Algériens donc les Algériens l'organiseront
MIS EN ARRIÈRE	(33) La France consent à ce que l'Algérie s'organise donc les Algériens l'organiseront
MIS EN AVANT	(34) Une Algérie inorganique et révoltée n'est conforme ni à l'espoir, ni à l'intérêt de la France donc la France consent à ce que l'Algérie s'organise
	compris comme concrétisant AVOIR DES PROBLÈMES DC REAGIR

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

De Gaulle impose d'interpréter la période qui précède comme contenant déjà, mis en arrière, l'enchaînement (32) : le referendum ne sert pas à déterminer la politique de la France mais à soutenir la politique qu'il a choisi. Puis, associant dans un même complexe (32) et (34), il fait de ce choix personnel une réaction de la France. De même que le complexe C d'origine, ce nouveau complexe mobilise un enchaînement concrétisant AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR et, comme le signale Plantin (1990 : 311), décrit la France comme agissant conformément à sa nature. Les lignes 43-52 reformulent les lignes 1-15. Il s'agit toujours de dire que la France, face à un problème (l'Occupation, la construction de l'Europe, la décolonisation, les « déchirements » de l'Algérie), réagit.

6. Conclusion

De période argumentative en période argumentative, le discours de De Gaulle reformule et répète ainsi que la France est entreprenante, que la France résoudra la question de ses rapports avec l'Algérie, que la France consentira à ce que les populations algériennes décident de leur destin, que la France est fraternellement disposée à s'associer à l'Algérie, contenus tous construits sur le schéma AVOIR DES PROBLÈMES DC RÉAGIR. Ces périodes sont linguistiquement délimitées par des conjonctions – *mais, donc*, ou encore la locution *en vérité*, que nous n'avons pas étudiée – qui articulent le discours et lui donnent sa cohésion en signalant la reprise, d'une période à l'autre, d'un même contenu, soit pour le préciser, soit pour lui donner un nouvel environnement ou simplement un nouveau statut énonciatif.

Plus techniquement, conservant le niveau d'étude banal de l'énoncé grammatical, nous lui avons adjoint celui de la période argumentative, comprise comme un groupement sémantiquement unitaire d'énoncés. Pour décrire sa valeur sémantique, nous avons proposé d'utiliser une notion de complexe discursif, valant également pour les énoncés et dérivant d'une notion de complexe lexical valant pour les mots. Un complexe lexical est un ensemble organisé de schémas argumentatifs ; un complexe discursif est un ensemble organisé d'enchaînements argumentatifs ; les enchaînements d'un complexe discursif peuvent être donnés comme provenant d'un complexe lexical – nous parlions dans Frenay et Carel (2017) de contenus mis en avant et de contenus mis en arrière agrégés –, ou comme simplement adjoints (contenus mis en arrière non agrégés). De l'énoncé à la période argumentative, cette structure ne semble pas devoir varier.

Nous avons vu alors que les conjonctions *mais* et *donc*, en tant qu'articulateurs de périodes argumentatives, sont aptes à reprendre un contenu mis en arrière, et non pas seulement à relier des contenus mis en avant. La loi d'enchaînement de Ducrot ne vaut pas au niveau

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)

des périodes, et perd alors de la pertinence à l'échelle des énoncés : pourquoi, mis en arrière à l'intérieur du sens d'un énoncé, un contenu serait moins visible que mis en arrière à l'intérieur du sens d'une période argumentative ?

Reprises, nouvelles contextualisations, ré-organisations énonciatives, rien qui ne relève ici du raisonnement logique, ni de l'intention de convaincre de la vérité d'une conclusion à partir de la vérité déjà acquise de prémisses. Pas plus que le Dieu de Saint Thomas, De Gaulle ne rampe vers la vérité. N'y a-t-il pour autant aucune intention persuasive ? Plantin, on s'en souvient, analyse le texte comme un « acte de pouvoir d'Etat qui "pose" et impose le referendum ». « Comme c'est son rôle et son devoir », De Gaulle choisit la route à suivre, dit ce qui sera, agit.

Références bibliographiques

Carel, M. (2010), « La particule *mais* est-elle une conjonction ? », *Verbum*, XXXII/1, p. 13-31.

Carel, M. (2017), « Signification et argumentation », *Signo*, 42/73, p. 2-20.

Charolles, M., D. Vigier, D. (2005), « Les adverbiaux en position préverbale : portée cadrative et organisation des discours », *Langue française*, 148, p. 9-30.

Chevalier, J.-J., Carcassonne G., Duhamel O. (2007), *Histoire de la Ve République 1958-2007,* Droz, Paris.

Ducrot, O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Hermann, Paris.

Ducrot, O. (1981), *Les mots du discours*, Editions de Minuit, Paris.

Frenay, A., Carel, M. (2017), "From narrative arguments to arguments that narrate", in Olmos, P. (ed.) *Narration as argument*, Springer, Amsterdam, p. 141-177.

Groupe de Fribourg (2013), *Grammaire de la période*, Peter Lang, Bern.

Pervillé, G. (2002), *Pour une Histoire de la guerre d'Algérie*, Editions A. et J. Picard, Paris.

Pervillé, G. (2015), *La Guerre d'Algérie*, PUF, Paris.

Plantin, Ch. (1990), *Essais sur l'argumentation*, Kimé, Paris.

Salsmann, M. (2012), « Du mot *mensonge* », in Carel, M. (éd.) *Argumentation et polyphonie. De Saint Augustin à Robbe-Grillet*, Editions de l'Harmattan, Paris, p. 189-244.

Corpus

De Gaulle, Ch. (1960), *Allocution du 20 décembre 1960*, vidéo et transcription : fesques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00063/allocution-du-20-decembre-1960.html ; consulté le 10 février 2017.

BDD-A30238 © 2019 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:54:09 UTC)